

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS

Séance du Conseil Municipal

du 25 mars 2025 à 19h30

Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Mathieu BONNET-MADIN, Alain MAHUET, Mme Barbara ANNE, M. Joël CHERLIAS, Mmes Florence RETOURS et Isabelle CLIGNY.

Excusés : M. Pascal COQUET pouvoir à Mme Barbara ANNE, Mme Evelyne LAIR pouvoir à Mme Michèle LEGESNE.

Secrétaire de séance : Mme Barbara ANNE.

Le compte-rendu de la réunion du 06 février 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2025-02-01 : Approuvée

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal accepte de verser une subvention aux associations suivantes :

- *A l'unanimité des voix :*
 - *Amicale de l'école : 200 €*
 - *ALSSA : 150 €*
 - *Société du Pays Fertois : 60 €*
 - *Comice du Canton de la Ferté Bernard : 70 €*
 - *Fondation du Patrimoine : 75 €*
 - *AFN-UNC : 1 gerbe pour le 8 mai*
 - *Génération Mouvement – aînés ruraux : mise à disposition de la salle des associations une fois par semaine pour activité cartes (jeudi)*
 - *FSE – collège Georges Desnos : 10 € par enfant de Saint Aubin scolarisé au Collège*

- *Par 7 voix pour, 2 abstentions et 1 contre :*
 - *Amicale de la pêche : 150 €*

Délibération n°2025-02-02 : Approuvée

Subventions aux organismes de formation

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte de verser une somme de 28 € pour chaque enfant domicilié sur la commune de Saint Aubin des Coudrais scolarisé dans des organismes de formation dont les établissements en ont fait la demande.

Délibération n°2025-02-03 : Approuvée

Fonctionnement scolaire - Ecole Vincent Van Gogh

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide :

- *d'augmenter de 2 € par enfant la subvention versée pour aider au fonctionnement de chaque classe durant l'année scolaire 2024-2025, soit une subvention pour la présente année scolaire de 30 € par enfant,*
- *de maintenir à 8 € par enfant celle versée à la coopérative scolaire pour aider à l'organisation de sorties ou autres activités.*

Nombre d'enfants scolarisés sur la présente année scolaire : 79 enfants.

Délibération n°2025-02-04 : Approuvée

Devis transport pour sorties scolaires

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte les deux devis présentés par les transports Mauger d'un montant TTC de 805 € chacun pour les sorties :

- *Piscine des classes de Grande Section au CE pour 7 séances à intervenir entre le 5 mai et le 23 juin 2025,*
- *Voile Kayak des classes de CM pour 7 séances à intervenir entre le 9 et le 27 juin 2025.*

Délibération n°2025-02-05 : Approuvée

Copieur Ecole Vincent Van Gogh

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte d'acquérir un nouveau copieur pour l'école étant donné que celui en place ne permet pas de sortir des impressions lancées à partir des PC portables des classes des enseignantes.

Montant de l'acquisition d'un SHARP reconditionné : 2 200 € TTC.

Contrat de maintenance pendant 5 ans.

Délibération n°2025-02-06 : Approuvée

Activités extérieures – reconduction de l'aide aux familles

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de reconduire l'aide octroyée depuis 2019 aux familles domiciliées sur Saint Aubin des Coudrais pour aider au financement des activités de leurs enfants se déroulant sur le secteur fertois.

Sur présentation d'une facture acquittée, une aide unique de 25 € par enfant est versée aux familles de Saint Aubin des Coudrais pour une ou plusieurs activités réalisées par ce même enfant entre le 1^{er} juillet 202 et le 30 juin 2025, centre de loisirs inclus. Cette aide n'est que de 5 € pour les activités dont le montant est inférieur ou égal à 25 € (ALSSA et Médiathèque).

Délibération n°2025-02-07et 08 : Approuvée

Logement 16 rue de la Châtaigneraie

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à régler les factures présentées par la Sarl Grenèche Père et Fils et la Sarl Sols Piles et Goûts pour des montants respectifs TTC de 1 841,50 € et de 2 346,49 € TTC correspondant à la fourniture et la pose d'un pare baignoire, d'un WC et d'un lavabo sur colonne dans la salle de bain pour le 1^{er} et à la fourniture et à la pose de faïence et de carrelage dans la salle de bain et de carrelage dans le couloir de l'étage pour le 2nd.

Madame le Maire précise que :

- *la locataire du logement du 1 place de l'Eglise rentrera dans les lieux le 1^{er} avril prochain afin de libérer son logement actuel pour le futur boulanger. Montant du loyer : 560 € par mois.*
- *la caution versée lors de l'entrée dans les lieux de son logement actuel lui sera entièrement restituée à la suite du pré-état des lieux réalisé le 22 mars dernier.*

Délibération n°2025-02-09 : Approuvée

Contrôle des aires de jeux

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte le devis de 612 € TTC présenté par la société CBR Contrôle pour le contrôle des aires de jeux installées dans le village. Celui-ci sera réalisé dès que l'entreprise METAIS PAYSAGE aura installé le sol sur les jeux situés au terrain de sport pour être en conformité avec la réglementation.

Délibération n°2025-02-10 : Approuvée

Diagnostic immobilier – 2^{ème} tranche

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal accepte le devis de 2 556 € TTC présenté par la société AUDITAT pour une mission de diagnostics immobiliers concernant la 2^{ème} tranche de logements locatifs située rues des Ecoles, de la Mairie et Place de l'Eglise.

Acquisitions et installations diverses

Délibération n°2025-02-11 : Approuvée

Logiciel Mairie : renouvellement de contrat

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le renouvellement de contrat d'acquisition de progiciels et de prestations de services pour 3 années avec la société BERGER-LEVRAULT pour le matériel informatique installé à la Mairie. Montant annuel : 3 360 € HT.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'à la suite de la visite périodique du matériel de cuisine effectuée par la société DALKIA Froid Solutions le 05 mars dernier, un ordre de service a été donné pour le remplacement de deux vieilles des feux vifs du piano de la cuisine de la salle polyvalente. Montant TTC du devis : 490,08 €.

Délibération n°2025-02-12 : Approuvée

Autorisation spéciale - Commune

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à prendre une délibération spéciale afin d'effectuer le règlement, avant l'approbation du budget 2025, des factures présentées par les Sarl Grenêche Père et Fils et Sols Piles et Goûts dans le cadre des travaux réalisés dans le logement du 16 rue de la Châtaigneraie.

Il en sera de même pour le copieur de l'école qui doit être livré prochainement et pour le micro tracteur ISEKI avec chargeur.

Délibération n°2025-02-13 : Approuvée

Chemin de randonnée

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à signer les conventions à intervenir avec les propriétaires concernés pour ouvrir à la randonnée le chemin rural dit « du Pont de la Dolongère » situé entre les lieux-dits « Le Colombier » et « Les Rieux ».

Ce chemin sera officiellement ouvert dès que les propriétaires des parcelles jouxtant le dit chemin auront réalisés les travaux nécessaires sur celui-ci (déroussaillage, aménagement d'un passage réservé à la traversée des animaux, clôtures, abreuvoir, ...).

Délibération n°2025-02-14 : Approuvée

Boulangerie

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer, en l'étude de Maître LEVEQUE, le bail commercial et le « prêt à usage » à intervenir entre la Commune et Monsieur ROYAU Frédéric, boulanger, repreneur du commerce de Boulangerie dont l'ouverture à la clientèle est prévue pour le 1^{er} mai prochain.

Mensualités :

- bail commercial de 9 ans avec un loyer mensuel de 900 € HT qui commencera à courir au 1^{er} avril 2025 compte-tenu de l'entrée dans les lieux à cette date,
- prêt à usage pour le matériel et le mobilier avec un loyer mensuel de 200 € HT qui ne sera appliqué qu'à compter du 7^{ème} mois d'activité de Monsieur ROYAU, soit le 1^{er} octobre 2025, étant convenu que le matériel et le mobilier pourront être rachetés par ce dernier avant la fin de son activité à sa valeur résiduelle déduction faite des paiements déjà effectués.

Compte-rendu commission travaux du 14 mars 2025

Monsieur Bruno TARDIFF donne lecture du compte-rendu de la commission travaux à la suite de la réunion du vendredi 14 mars dernier à laquelle il a été constaté d'importantes dégradations sur les chemins et les routes, causées par les intempéries de cet hiver.

Des devis vont être demandés afin de réaliser des travaux de réfection sur deux années.

Demandes des administrés

Madame Marienne TANDONNET

Le Conseil Municipal prend acte de la demande de Madame TANDONNET pour l'amélioration du chemin rural conduisant à son habitation.

La commission voirie a prévu de décaper l'entrée pour l'empierrement et remettre de la pierre dans les trous du chemin menant à l'habitation afin que cette partie ne soit plus inondée.

En revanche le Conseil Municipal ne peut accéder à sa demande de création de fossé compte-tenu du manque de pente du terrain.

Monsieur Roger LINAIS

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal donne son accord à la création d'une entrée en partie basse de la parcelle D 961 qui jouxte la place de retournement du chemin de la Montrée. Il est précisé qu'aucun stationnement d'engins agricoles et de véhicules ne pourra demeurer sur la place de retournement cadastrée section D n°960.

Madame le Maire indique qu'un panneau « Voie sans issue » sera apposé sur le chemin rural n°4 « du bourg à la Montrée », au niveau du 28 chemin de la Montrée pour éviter aux véhicules et autres engins roulants d'utiliser cette portion empierrée destinée aux randonneurs à pied.

Monsieur Stanislas PINSON

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal donne son accord à la création d'un n°32 Ter rue de la Mairie afin de dissocier le logement située au-dessus du Bar des Amis.

Madame le Maire précise que ce numéro sera commandé avec les panneaux de lieux-dits « Les Rieux » et « La Croix Cormier » qui ont été dégradés.

Monsieur Christophe PROVOST – Les jardins des coudrais

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal, donne son accord pour la pose d'un panneau publicitaire au croisement de la rue du Béret et de la route de la Morandière en faisant en sorte de ne pas gêner la visibilité et la circulation sur ces voies. Un autre panneau pourra être apposé devant la propriété du 11 route de la Morandière étant précisé que ceux-ci devront être placés sur des supports non publics.

Courriers reçus

Madame le Maire donne connaissance des courriers suivants :

- ✓ *Monsieur Vincent BOUTELEUX, juriste-conseiller de la société « Le Moulin de Manon » (SUPERGEL) sollicite la Commune pour un dégrèvement de la taxe foncière 2024 sur le site lieu-dit « Le Moulin de Blot ».*

L'année 2024 étant écoulée, cette demande ne peut pas aboutir. Une nouvelle demande pour l'année 2025 devra être faite avant le mois d'octobre.

- ✓ *Madame la Directrice de Cabinet de la Préfecture de la Sarthe informe que par arrêté du 21 janvier 2025 publié au Journal Officiel le 25 février 2025, la Commune de Saint Aubin des Coudrais n'a pas été reconnue en catastrophe naturelle pour le phénomène « mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » pour l'année 2023.*
- ✓ *La Société RTE informe que des travaux d'entretien de la végétation nécessaires au bon fonctionnement de la ligne à Haute tension « 90 KV La Ferté Bernard – Sceaux Boëssé » vont être*

entrepris sur le territoire de la Commune entre le 15 mars 2025 et le 15 août 2025. L'exécution de ces travaux a été confiée à l'entreprise FREON de Aube.

Informations à communiquer

- ✓ *La Région Pays de la Loire organise une réunion du Comité de lignes « Sarthe » concernant les lignes ferroviaires et routières du secteur le jeudi 24 avril à 19 heures à la Suze sur Sarthe.*
- ✓ *L'ouverture du Centre Aquatique Intercommunal dont la gestion a été confiée à la société Récréa, est prévue pour le mardi 09 avril 2025. Deux journées portes ouvertes sont organisées le samedi 5 et le dimanche 6 avril prochain de 10h à 18h.*
- ✓ *Le VSF Cyclisme organise une course cycliste, par catégories, sur la Commune de Saint Aubin des Coudrais le dimanche 10 mai 2025 de 13h à 18h. Les organisateurs auraient besoin d'une dizaine de signaleurs supplémentaires pour cette journée. Si vous êtes disponible merci de contacter le Secrétariat de Mairie qui transmettra vos coordonnées.*

Dates prochaines réunions :

- ✓ *04 avril : Commission des finances,*
- ✓ *14 avril : Conseil Municipal.*

et manifestations :

- ✓ *29 mars :*
 - *Inauguration de l'exposition itinérante « Ô mon bourg » et de la signalétique patrimoniale de Torcé-en-Vallée,*
 - *Balade Gourmande ALL'HERBE à la Contessière.*
- ✓ *31 mars : inauguration du Centre Aquatique Intercommunal de la Ferté Bernard*
- ✓ *du 23 au 25 mai : opéra en campagne à Nogent le Rotrou*

Séance levée à 22h55.

Compte rendu sommaire affiché le mercredi 02 avril 2025 à la porte de la Mairie.

Le Maire,



Michèle LEGESNE.